



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 14 septembre 1995 — N° 74

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Roger Bertrand**

QUÉBEC

14 septembre 1995

14 septembre 1995

Le jeudi 14 septembre 1995

N° 74

Séance extraordinaire

La séance est ouverte à 10 h 06.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

M. Chevette, leader du gouvernement, dépose:

La réponse à la question écrite de M. Fournier (Châteauguay) concernant le comité technique interne mis sur pied en février 1995 chargé d'analyser toutes les recommandations techniques formulées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement dans le cadre du dossier de la décontamination des lagunes de Mercier – Question n° 23, *Feuilleton et préavis* du 21 juin 1995.

(Dépôt n° 631-950914)

Un document relatif à un projet de réforme de la Constitution du Canada.

(Dépôt n° 632-950914)

14 septembre 1995

M. Léonard, ministre des Transports, dépose:

Le rapport annuel du Conseil de la recherche et du développement en transport, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 633-950914)

M. Bégin, ministre de la Justice et ministre responsable de l'application des lois professionnelles, dépose:

Le rapport final, en date du 29 juin 1995, du comité de travail sur la mise en oeuvre de la fusion de la Commission des droits de la personne et de la Commission de protection des droits de la jeunesse.

(Dépôt n° 634-950914)

Le rapport annuel du Conseil interprofessionnel du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1995.

(Dépôt n° 635-950914)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

Avec la permission de M. le Président, M. Sirros (Laurier-Dorion) intervient sur une question de fait personnel afin de rectifier des affirmations le concernant en tant que député et qui ont été publiées dans un quotidien.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Sirros dépose:

L'extrait d'un discours sur la question référendaire qu'il a prononcé à l'Assemblée le 11 septembre 1995.

(Dépôt n° 636-950914)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, M. Johnson, chef de l'opposition officielle, retire certains propos non parlementaires.

14 septembre 1995

14 septembre 1995

Motions sans préavis

M. Johnson, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant l'offre de partenariat économique et politique que le gouvernement du Québec proposera au Canada; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Conformément à l'ordre adopté le 12 septembre 1995, l'Assemblée entreprend le débat sur la motion suivante de M. Chevrette, leader du gouvernement:

QU'au terme du débat de trente-cinq heures l'Assemblée nationale se prononce par vote nominal sur la motion prioritaire présentée par le premier ministre.

À 12 h 57, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 05.

Motions sans préavis

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion suivante de M. Chevrette, leader du gouvernement:

QU'au terme du débat de trente-cinq heures l'Assemblée nationale se prononce par vote nominal sur la motion prioritaire présentée par le premier ministre.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

14 septembre 1995

AFFAIRES DU JOUR

Affaires prioritaires

L'Assemblée reprend le débat sur la motion principale présentée par M. Parizeau, premier ministre, et sur l'amendement proposé par M. Fournier (Châteauguay):

La motion principale se lisant comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9 et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes :

Acceptez-vous que le Québec devienne souverain, après avoir offert formellement au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐₁ OUI

☐₂ NON

Do you agree that Québec should become sovereign, after having made a formal offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June 12, 1995?

☐₃ YES

☐₄ NO

L'amendement se lisant comme suit:

14 septembre 1995

QUE la motion en discussion soit amendée:

a) par l'ajout, dans la première ligne du deuxième alinéa, après le mot «devienne», des mots
«un pays»;

b) par le remplacement, dans la première ligne du troisième alinéa, du mot «sovereign» par
les mots «a sovereign country».

La motion, telle qu'amendée, se lirait comme suit:

QUE les versions française et anglaise de la question devant faire l'objet d'une consultation
populaire et être inscrite sur le bulletin de vote, conformément aux articles 8, 9
et 20 de la *Loi sur la consultation populaire*, soient les suivantes :

Acceptez-vous que le Québec devienne un pays souverain, après avoir offert formellement
au Canada un nouveau partenariat économique et politique, dans le cadre du
projet de loi sur l'avenir du Québec et de l'entente signée le 12 juin 1995?

☐ 5 OUI

☐ 6 NON

Do you agree that Québec should become a sovereign country, after having made a formal
offer to Canada for a new Economic and Political Partnership, within the scope
of the Bill respecting the future of Québec and of the agreement signed on June
12, 1995?

☐ 7 YES

☐ 8 NO

14 septembre 1995

À 17 h 53, M. Bélanger, vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 03.

Affaires prioritaires

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Parizeau, premier ministre, portant adoption d'une question devant faire l'objet d'une consultation populaire sur la souveraineté du Québec et sur une offre de partenariat avec le Canada, ainsi que sur la motion d'amendement de M. Fournier (Châteauguay).

Le débat est ajourné sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement.

À 21 h 59, sur la motion de M. Boisclair, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au lundi 18 septembre 1995, à 14 heures.

Le Président

ROGER BERTRAND